VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 22 février 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et ~~Elisabeth MALISOUX~~, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, ~~Martine DIEUDONNE-OLIVIER~~, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

11. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Etienne SERMON : *« Plusieurs demandes de permis en cours dans l'ouest de la commune inquiètent les riverains »*

Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, interpelle le Collège comme suit :

« Je me permets de vous interpeller sur trois demandes de permis qui inquiètent de nombreux Andennais des entités de Bonneville, Maizeret, Namêche et Thon-Samson.

1. Tout d'abord, un imposant projet de construction d'immeuble à appartements, à Maizeret, trouble les habitants. C'est en effet avec étonnement que de nombreux riverains ont découvert un nouvel avis d'urbanisme pour la construction d'un projet immobilier rue de Gawday (N90). Cette nouvelle construction ne comptera pas moins de 28 nouveaux logements, plus une soixantaine de places de parking.

La N90 étant déjà dangereuse à l'heure actuelle (nous avons eu l'occasion d'en parler lors du dernier Conseil communal), il est fort probable qu'au vu de cette surconcentration de véhicules, le nombre d'accidents va bien vite exploser en l'endroit. Une telle densification n'est simplement pas du tout adaptée à la réalité actuelle de la zone.

Ce nouveau bâtiment de grand gabarit va réellement « écraser » les maisons adjacentes. Après la construction du building la « Quintessence » comprenant déjà 31 appartements, est-ce bien judicieux ? La hauteur prévue de ce nouveau bâtiment estimée entre 9 et 12 mètres sous toiture, va impacter tous les riverains. Un tel « paquebot » qui aurait une hauteur estimée à plus de 17 mètres s'intégrera-t-il vraiment ? Plusieurs riverains m'ont confié se croire bientôt à la côte belge avec un front de mer composé de buildings. Un voisin direct s'inquiète d'être très certainement privé de soleil si ce building voit le jour. Ce nouveau projet va à l'encontre du respect de l'esprit de la vallée de la Meuse : se tourner vers le fleuve, oui. Gâcher le paysage, non ! Ce nouveau bâtiment en crépi ne semble effectivement pas du tout respecter le caractère mosan et les autres constructions déjà existantes. Quid de l'intégration paysagère du bâti dans un périmètre d'intérêt paysager ? Rappelons que des sites classés sont situés à proximité : quel est l'avis de la Commission des Monuments et Sites ? Quel est l'avis de la CCATM sur le projet ? Quid de notre patrimoine ? Qu'en sera-t-il aussi de toutes les eaux usées ? Une pollution supplémentaire ? La zone est déjà régulièrement inondée. On évoque des parkings souterrains qui seront à niveau de Meuse. Quel est l'avis du SPW-MI sur ce projet ? Quel égouttage (manquant) est envisagé ? Quid de stations d'épuration ? La pression du bâtiment sur les quais de Meuse, inquiète un ingénieur riverain du site.

Par ailleurs, en période de télétravail intensif, de nombreux habitants de la zone concernée se plaignent du manque de haut débit de VOO et de Proximus. Comment solutionner cet autre problème également ? Qu'en est-il de la proximité avec un site CEVESO ? L'entreprise Luyten située sur l'autre rive, sera-telle mentionnée aux nouveaux arrivants ?

Et, cerise sur le gâteau : est évoquée la vente d'un autre terrain à proximité du site qui accueillerait un troisième bâtiment du même type. Confirmez-vous cette information ?

Le collège a-t-il déjà pris attitude sur cette demande de permis et qu'en pense-t-il ?

2. Le site de la carrière de Marchampré fait l'objet d'une demande de permis unique de classe 2 de la part de la société anonyme « Dolomie de Marche-les-Dames » pour la mise en oeuvre de diverses installations et activités (unités de concassage, criblage et stockage de minéraux,...) prévues de 7h à 19h. Pouvons-nous obtenir des explications complémentaires précises quant aux activités projetées ?

Le dossier de demande de permis précise que 1.600 tonnes de pierre seraient extraites et concassées chaque jour (et ce, 220 jours par an) et 64 camions seraient nécessaires quotidiennement pour évacuer cette production. Sont également nécessaires au futur fonctionnement de la carrière des produits inflammables, des explosifs,...

La question du lavage des camions et de pierres ainsi que la gestion des eaux usées se pose également.

Sur le site internet de la Wallonie, cette carrière est décrite comme aujourd'hui désaffectée.

S'étendant sur près d'un kilomètre, ce site présente un grand intérêt biologique, notamment en ce qui concerne les papillons de jour qui sont représentés par plus de 30 espèces, les odonates mais aussi les amphibiens qui comptent au moins sept espèces dont une des plus importantes populations wallonnes d'alytes accoucheurs.

Que pense le collège de cette demande de permis ? S'est-il déjà positionné à cet égard ? Le permis d'exploiter délivré en 1976 est-il toujours d'actualité... et aux mêmes conditions qu'à l'époque ? Doit-il être adapté ? Combien de personnes ont réagi à l'enquête publique ? Si ce permis unique devait être délivré, quelles en seraient les conséquences en matière de nuisances sonores, environnementales et en termes de qualité de vie pour les riverains ? Le bois Friet (propriété de la Ville) situé juste à côté du site et inscrit lui aussi en zone d'extraction, sera-t-il préservé ?

3. Le site de la carrière de Gore fait lui aussi l'objet d'une demande de permis unique de classe 2 de la part du SPW-MI. La demande de permis évoque de l'extraction, du débitage, de la taille et de la manutention de pierres, mais aussi la mise en place d'un dépôt de huit tonnes de charbon, de distribution d'hydrocarbure, de divers dépôts d'huile (plusieurs milliers de litres), de dépôt de terres (10.000 m³), d'un dépôt de 300 kg de poudre noire, de deux unités d'épuration individuelles, de compresseurs, d'une cabine basse tension, de plusieurs zones de stockage, etc. Que pense le collège de cette demande de permis ? N'est-on pas plutôt dans le cadre d'une régularisation ? Le site mérite d'être soutenu et valorisé car il produit une pierre bleue de qualité pour toute la Wallonie. La main-d'oeuvre sur place est de haut niveau. Mais quelles nuisances potentielles cette demande pourrait-elle induire ? Pouvez-vous nous donner des explications précises ?

Le concasseur est/serait utilisé également par une entreprise privée : le collège a-t-il des informations du SPW à ce sujet ?

Par ailleurs, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que ce site est traversé par la N90 et que les éléments de sécurité et de propreté doivent impérativement retenir toute notre attention tant pour les usagers de la voirie que pour les travailleurs du site.

Merci pour vos réponses. »

* * *

En réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller SERMON, en ce qui concerne le projet de construction d'un immeuble à appartements à Maizeret, Monsieur le Bourgmestre précise que ce dossier est en ce moment au stade de l'instruction afin de recueillir une série d'avis, lesquels seront ensuite analysés pour prendre attitude en connaissance de cause.

En ce qui concerne la question d'y mentionner la présence du site SEVESO (usine de naphtaline à Namêche), le Bourgmestre signale que cette entreprise serait plus dangereuse pour les riverains proches de ce site que le projet immobilier susvisé.

Il note cependant qu'une vérification sera faite si une incidence quelconque devait se répercuter sur des projets immobiliers futurs dans les alentours.

En ce qui concerne les liaisons de télécommunication, Monsieur le Bourgmestre indique que les futurs habitants disposeraient de la fibre optique afin d'obtenir un service plus confortable.

Il déplore cependant la qualité de service insuffisante rendue par les opérateurs qu'il ne manquera pas de relayer auprès de ceux-ci si ces désagréments subsistaient à l'avenir.

En ce qui concerne les demandes de permis unique introduites par le SPW-MI pour le site de la carrière Gore, d'une part, et la S.A. Dolomies de Marche-les-Dames pour celui de Marchempré, d'autre part, Monsieur le Bourgmestre fait part de l'inquiétude de nombreux riverains, notamment quant aux désagréments pouvant impacter leur vie quotidienne.

A propos de Marchempré, il souligne le fait que le Collège communal a exprimé un avis motivé défavorable sur base de l'analyse faite par les services de l'Environnement et Juridique, en tenant compte des observations et réclamations des riverains et qu'un communiqué de presse du Collège a été publié dans ce sens.

Sur le plan procédural, il informe que cet avis défavorable émis par le Collège communal doit être transmis auprès de la Région Wallonne afin qu'il statue à bon escient. Après analyse de ce dossier et en fonction de leur avis, le Collège communal prendra la décision finale pour accepter ou refuser ces projets.

Le Bourgmestre fait part également de son inquiétude par rapport au Bois Friet, propriété communale, qui serait convoité par le groupe Lhoist pour l'extension de leur carrière. Il propose notamment la possibilité de modifier le plan de secteur à l'effet de protéger définitivement ce site.

Il fait ensuite référence à la Grotte Scladina, où des travaux de recherches archéologiques pourraient être davantage mis à mal par l'activité intensive de ces carrières.

Il précise qu'un huissier a été mandaté afin d'examiner et de constater si les conditions d'exploitation initiales sont respectées sur le plan de la biodiversité.

Quant à la carrière de Gore, il met en évidence son côté artisanal et le travail exceptionnel des tailleurs de pierres.

Le Bourgmestre indique que le SPW s'est mis en cheville au travers d'un marché public initié par un fonctionnaire régional avec la société GERDAY.

Il y voit notamment une mauvaise intention de la part de cet opérateur privé aux côtés d'un opérateur public, qui pourrait nuire aux activités des tailleurs de pierres qu'occupent cette carrière.

Il ajoute également qu'elle pourrait être transformée esthétiquement en une sorte de déchetterie occasionnant par ailleurs de nombreux salissements de voirie.

Le Bourgmestre compte en conséquence attaquer fermement le SPW et la société GERDAY estimant que se déroulent en l'endroit des activités illégales et non couvertes par des permis.

Il suspecte également un conflit d'intérêt quant au mode de fonctionnement de la carrière, notamment au travers de permis d'environnement octroyés dans leur chef.

Pour conclure, il compte prendre contact avec les ministres concernés à l'effet de les sensibiliser et d'obtenir leur soutien dans ce dossier nébuleux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**